Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260303-05VENTETERRAIN-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°005/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BUFFET Roger, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 février 2026

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Virginie HATTE, Mme Christine FRETAY, Mme Maryse GIBAULT
Absentes : M Gérard COUASNON, Mme Sandrine BARBELETTE, Mme Vanessa DESPAS
M Sébastien CHESNEL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Vente de terrain à bâtir lotissement du « Clos Jouard » - parcelle cadastrée ZN 86

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Noah LALLEMAN et Madame Océane DELALANDE domiciliés « 11 rue de l'auberge » à MONTHAULT sollicitant l'obtention du lot n°4 du lotissement « Le clos Jouard », parc elle cadastrée ZN 86 d'une superficie de 642 m²

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 7 voix pour,

- acceptent la vente le lot n°4 du lotissement « Le Clos Jouard », cadastrée ZN 86, d'une superficie de 642 m2 au prix de 18,00 € HT le m2 à Monsieur Noah LALLEMAN et Madame Océane DELALANDE domiciliés « 11 rue de l'auberge » à MONTHAULT
- L'acte notarié sera établi par Maitre Nicolas LEPAGE, notaire à Louvigné du Désert. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette vente.

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Pour Copie Conforme

Le Maire

Roger BUFFET

MONTHAULT 35420 (ILLE-ET-VILAINE) MAIRIE

Le secrétaire

Sébastien CHESNEL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :